Centre Hospitalier Guillaume Régnier Ensemble au service de la santé mentale	Enregistrement	ENR-DAM-GTT-01
	FORMULAIRE DE SUIVI DES CONGÉS DES INTERNES – PM	Version 1
		2 pages
Diffusion : **Direction Qualité - Gestion des risques**	Pour application : ensemble du personnel médical	1ère version : Mars 2024
	Pour information : ensemble du personnel médical	Date d'application : Mars 2024
	Lieux de diffusion : Intranet	1 exemplaire

Semestre : du /__/__/ - /__/__/ - /__/__/ au /__/__/ - /__/__/ - /__/__/

Fiche de suivi des congés annuels, récupérations et formations

Nom : ..... Prénom : .....

Matricule : ..... Pôle : .....

Droits aux Congés Annuels (CA) : 12,5 CA

Premier jour	Dernier jour	Nombre de jours	Solde	Signature de l'interne	Signature chef de pôle	Mise à jour AgileTime

Demi-journées de formation et « temps personnel de consolidation de ses connaissances » hebdomadaires

Dates	Demi-journées de formation 12 DJ	Demi-journées « Temps personnel de consolidation de ses connaissances » 12 DJ	Visa chef de l'interne	Visa du chef de service	Mise à jour AgileTime

Centre Hospitalier Guillaume Régnier Ensemble au service de la santé mentale	Enregistrement	ENR-DAM-GTT-01
	FORMULAIRE DE SUIVI DES CONGÉS DES INTERNES – PM	Version 1
		2 pages
Diffusion : **Direction Qualité - Gestion des risques**	Pour application : ensemble du personnel médical	1ère version : Mars 2024
	Pour information : ensemble du personnel médical	Date d'application : Mars 2024
	Lieux de diffusion : Intranet	1 exemplaire

Récupérations (samedi matin – gardes) :

Dates récupérations	Jour(s) récupéré(s)	Motifs	Signature de l'interne	Signature chef de pôle	Mise à jour AgileTime

Les récupérations : on entend par récupération toute demi-journée effectuée au-delà des obligations de service (demi-journée additionnelle). Ci-dessous la liste exhaustive des motifs de demi-journée additionnelle :

- Samedi matin travaillé
- Garde non récupérée, après l'exercice du repos de sécurité (ex : garde de week-end ou jour férié, garde de veille de week-end ou veille de jour férié)

Dans le cadre d'un semestre en cours, les récupérations peuvent s'exercer par anticipation, c'est-à-dire avant la réalisation de la demi-journée additionnelle.

Rappel :

- Un samedi matin travaillé : 0.5 jours à récupérer
- Un vendredi de garde : 2 x 0,5 jours à récupérer
- Un samedi de garde : 3 x 0,5 jours à récupérer
- Un dimanche de garde : 2 x 0,5 jours à récupérer (2 DJ étant obligatoirement posées le lundi suivant le dimanche de garde).

Document à adresser au secrétariat de la DAM-DRH